

Lettre d'information de Vincent DESCOEUR, député du Cantal



Signez la lettre-pétition que j'adresse au Président de la République contre la réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau secondaire

Suite à l'annonce par le Premier ministre de sa décision de mettre en œuvre le projet de réduction de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier secondaire, j'ai décidé d'interpeller le Président de la République au travers d'une lettre-pétition que je vous invite à cosigner et à faire cosigner autour de vous pour manifester notre opposition à cette mesure, injuste et pénalisante pour un département rural comme le nôtre.

Accès à la pétition



Permanence parlementaire
24, rue Paul Doumer
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 47 41 87
Mail : contact@descoeur.com



[Se désinscrire de la lettre d'information](#)

© 2017 Vincent Descoeur